



**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 JANVIER 2025**

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le 28 janvier 2025 à 18 heures 30, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur MANENT-MANENT Jean-Paul, Maire de Clarac

Date de convocation du conseil et affichage : 21/01/2025

Date d'affichage de la liste de délibérations : 29/01/2025

*Conseillers municipaux en exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 13*

Nom des présents :

ANDRIEU Marie-José, BASS Véronique, BRISCADIEU Thierry, BRU Frédéric, CHAUFFOUR-PANDOLFI Isabelle COURTEILLE Miguel, DUBERNAT Jean-Louis, MANENT-MANENT Jean-Paul, MARQUIER Henri, SAJOUS ELIZADE Béatrice, RECURT Myriam, REULET Yves, TESSARI Patrick.

Nom des absents/excusés ayant donné procuration :

Nom des absents /excusés n'ayant pas donné procuration : CAPARROS Pierre, MURE Marianne

Nom du secrétaire de séance : ANDRIEU Marie José

\*\*\*\*\*

**RAPPEL ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil 10/12/2024
2. Délibération portant sur la création d'emplois d'agents recenseurs au titre de 2025
3. Délibération portant sur l'obtention de prêt auprès d'un organisme bancaire pour la réhabilitation du bâtiment Mairie salle des fêtes
4. Questions diverses  
Travaux en cours  
Travaux à réaliser

***La séance du conseil municipal est ouverte à 18h30***

**1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 10/12/2024**

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des élus présents.

Détail du vote

Votants 13	Pour 13	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

**2 CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS AU TITRE DE 2025 - 2025-02**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emploi(s) de coordonnateur et d'agent(s) recenseur(s) afin de réaliser les opérations du recensement ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (ou le conseil communautaire) décide :

Création de postes d'agents recenseurs :

Deux d'emplois d'agents recenseurs, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

La rémunération se fera, après service fait, à raison de

- Sur la base d'une rémunération à
  - o 5 € par feuille de logement remplie

Détail du vote

Votants 13	Pour 13	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

**3 OBTENTION DE PRET AUPRES D'UN ORGANISME BANCAIRE POUR LA REHABILITATION DU BATIMENT MAIRIE SALLE DES FETES- 2025-01**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de mettre en place le financement de cet investissement auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31 selon les modalités suivantes :

Mise en place d'un prêt long terme :

- Montant : 435 000 €
- Durée : 20 ans
- Périodicité : TRIMESTRIELLE
- Taux fixe : 3,56 %
- Amortissement du capital : progressif
- Frais de dossier : 500 €
- Parts sociales : néant

Prêt relais FCTVA :

- Montant : 207 000 €
- Durée : 24 mois
- Périodicité : Annuelle
- Taux fixe : 2.80 %
- Amortissement du capital : in fine
- Frais de dossier : 500 €
- Parts sociales : néant
- Conditions : déblocage sur factures

Possibilité de remboursement anticipé, partiel ou total, à tout moment sans pénalité sous réserve du préavis requis au contrat.

Prêt relais subventions :

- Montant : 998 026 €
- Durée : 24 mois
- Périodicité : Annuelle
- Taux fixe : 2.80 %
- Amortissement du capital : in fine
- Frais de dossier : 800 €
- Parts sociales : néant
- Garantie : Cession de créances notifiées

Possibilité de remboursement anticipé, partiel ou total, à tout moment sans pénalité sous réserve du préavis requis au contrat.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ou Conseil, à l'unanimité :

- approuve le projet,
- autorise Monsieur le Maire à mettre en place le financement de ce projet auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31,
- l'autorise à signer tous les documents y afférent,
- s'engage à créer les ressources nécessaires au remboursement de ces financements.

Détail du vote

Votants 13	Pour 13	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

**4 QUESTIONS DIVERSES**

**Travaux en cours et à réaliser**

- Mairie :
  - o Travaux commencés le 09/12/2024 par l'entreprise Giuliani, renforcement des poteaux, démolition de la scène et renforcement des arches
- Eglise :
  - o Electricité toujours en cours
- Lotissement Caroline :

- Eclairage fin décembre
- Cuve incendie en cours, changement coude d'aspiration à faire.
- Le revêtement de la chaussée en cours
- Aire de jeux
  - Débutera dès que les employés auront fini de tailler les arbres
- Pose Abri bus
  - Va se faire sous peu
- Soirée vœux : plus convivial au centre culturel, environ 90 personnes  
Question : Quel est le coût de cette soirée ? environ 1200€
- Repas seniors : Bon repas, 90 personnes invités.
- Logement presbytère : Logement de l'étage (100 m<sup>2</sup>, 3 chambres) libéré le 31 janvier, une famille avec un enfant scolarisable en CP à la rentrée 2025/2026 est intéressée. Voir l'état des lieux si des travaux à effectuer.
- Changement horaire de la Mairie :
  - le lundi de 8h à 12h15
  - Mardi fermée
  - Mercredi de 8h à 12h15
  - Jeudi de 8h à 12h15 et de 13h à 17h
  - Vendredi fermée

La séance est levée à 19h40

Le Maire  
MANENT-MANENT Jean-Paul



Le secrétaire de séance  
ANDRIEU Mari José



